

Compléments au 6^{ème} rapport national à la Convention sur la diversité biologique (CDB)



© C. Fort

Contribution de la Nouvelle-Calédonie

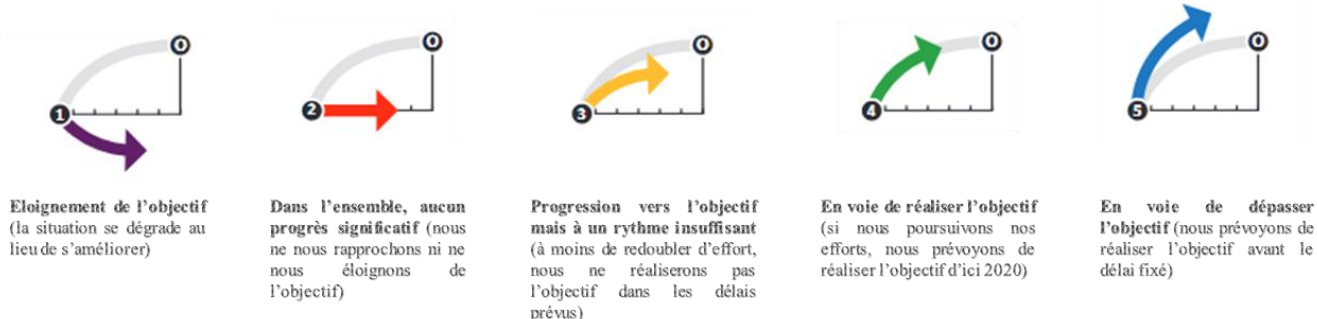
♦ Mars 2020 ♦

Synthèse

1. Préambule

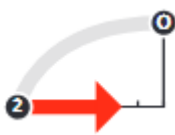
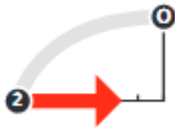
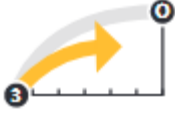
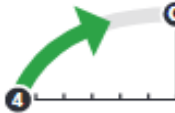
Le présent document est une synthèse du rapport relatif aux compléments apportées au 6TH National Report for the Convention on Biological Diversity pour ce qui concerne la Nouvelle-Calédonie (NC). Les différents éléments techniques ou exemples d'actions intégrés dans le rapport NC n'ont pas été repris ici afin d'éviter d'alourdir le texte et d'en faciliter la lecture.

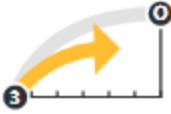
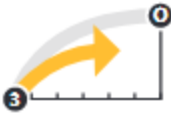
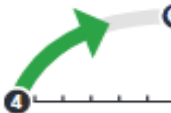
2. Pictogrammes utilisés

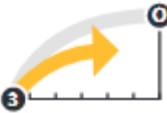


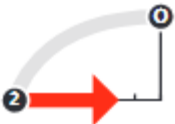
3. Synthèse de la contribution de la Nouvelle-Calédonie à la réalisation des 20 objectifs d'Aichi

Cible	Eléments de l'objectif	Situation	Commentaires
1	Les individus sont conscients de la valeur de la biodiversité et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.		La prise de conscience des enjeux environnementaux par le grand public semble globalement s'accroître sur le territoire, suite à la forte mobilisation des différents acteurs institutionnels mais également des associations, dont l'implication est essentielle et effective sur le terrain. Un effort particulier a par ailleurs été mené pour renforcer l'accès à l'information environnemental et pour permettre à la société civile de participer aux décisions environnementales. Toutefois, on ne dispose pas aujourd'hui de données issues d'enquêtes de terrain ou d'indicateurs qui permettraient de mesurer directement l'impact des mesures de sensibilisation sur l'évolution des comportements. On peut en revanche mesurer cette évolution de façon indirecte par la montée en puissance ces dernières années des chantiers éco-citoyens et des projets de sciences participatives, la création depuis 2015 de nouvelles associations ou de collectifs en faveur de l'environnement ou encore le fait que certains comportements, autrefois banalisés, ne sont plus aujourd'hui ignorés, voire, font l'objet de signalements via des applis dédiées.
2	Les valeurs de la diversité biologique sont intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté.		Il existe une volonté forte des acteurs institutionnels locaux, notamment ces 3 dernières années, d'intégrer les valeurs de la diversité biologiques dans les outils de planification mis en œuvre sur le territoire. Toutefois, la plupart de ces démarches étant encore récentes, il est prématuré à ce stade de dresser un bilan précis de leur mise en œuvre : les résultats ne seront visibles qu'après 2020.
	Les valeurs de la diversité biologique sont incorporées dans les comptes nationaux, (..), et dans les systèmes de notification.		Il n'existe pas de comptabilité intégrée du capital naturel en NC, même si des réflexions ont été menées ces dernières années par les acteurs institutionnels.

Cible	Eléments de l'objectif	Situation	Commentaires
3	Les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables (...).		Pour le verdissement de la fiscalité et des subventions déjà existantes, et même si des pistes ont été identifiées, il s'agit d'études trop récentes pour que l'on puisse se positionner. Il reste aujourd'hui à transformer les recommandations formulées en mesures concrètes.
	Des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées (...).		Les actions menées en NC en terme d'incitations positives vont dans le bon sens. Ces efforts doivent être poursuivis sur le long terme.
4	Les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.		Des avancées notables sur cette thématique sont à souligner, avec une dynamique très positive à tous les niveaux et une réelle volonté de réglementer et de cadrer au mieux les choses, toutes thématiques confondues. L'ambition et le potentiel sont là : il s'agit aujourd'hui de maintenir ce dynamisme sur le long terme afin d'atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2020 en partie, mais aussi et surtout aux horizons 2025 ou 2030 selon les thématiques.
5	D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible, ramené à près de zéro et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.		La tendance n'est pas aujourd'hui inversée. Il reste encore beaucoup à accomplir, même si des efforts conséquents et soutenus ont été menés ou sont en cours au niveau du territoire pour préserver les habitats naturels, notamment dans la mise en œuvre des démarches ERC et de l'instruction des demandes d'autorisation. L'absence d'indicateurs élaborés à l'échelle pays ne permet pas par ailleurs de quantifier avec précision les progrès accomplis. A noter également que les résultats de certaines des actions menées sont par ailleurs attendues post 2020 (2023 à 2045).
6	Tous les stocks de poissons et d'invertébrés et de plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable et légale (...), de telle sorte que la surpêche soit évitée. Des plans et des mesures de récupération sont en place pour toutes les espèces épuisées.		Différentes actions sont menées par gestionnaires calédoniens pour gérer de manière durable les ressources marines. Ces actions s'intègrent dans un cadre national et régional, les différents programmes de recherche permettant d'éclairer la prise de décisions en la matière, même si toutes les espèces ne sont pas étudiées à ce jour. L'engagement des acteurs pour une gestion durable des ressources marines se retrouve également dans le choix des priorités mises en avant par la NC lors de l'élaboration du programme PROTEGE, aujourd'hui validé. La mise en œuvre du thème et n°2 (gestion des ressources récifo-lagonaires) devraient apporter d'ici 2022 des éléments de réponses à la problématique posée dans ce cadre.
	L'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes reste dans des limites écologiques sûres.		La délivrance des licences de pêche professionnelles est soumise à une procédure stricte portée par les acteurs institutionnels. Il est à noter que la NC reste par ailleurs peu impactée par la surpêche au regard de ce qui peut être observé dans la région.

Cible	Eléments de l'objectif	Situation	Commentaires
7	Les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées de manière durable, afin d'assurer la conservation de la biodiversité.		La NC s'est engagée depuis plusieurs années dans des démarches d'adaptation aux enjeux de développement durable dans les domaines de l'agriculture, de l'aquaculture et de la sylviculture. Cet engagement se retrouve également dans le choix des priorités mises en avant par la NC lors de l'élaboration du programme PROTEGE, aujourd'hui validé. La mise en œuvre des thèmes n°1 (transition agro-écologique) et n°2 (gestion des ressources récifo-lagonaires) devraient apporter d'ici 2022 des éléments de réponses concrets à la problématique posée dans ce cadre.
8	La pollution, notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs, est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la biodiversité.		La NC doit relever plusieurs enjeux de taille liés à la mise en place d'une gestion intégrée de l'eau, l'agriculture, de la pollution tellurique et de la transition énergétique. Différentes stratégies ont été élaborées pour ce faire, mais dont les résultats ne seront visibles que post 2020.
9	Les espèces exotiques envahissantes (EEE) et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité. Les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration.		La NC a réaffirmé son engagement dans la lutte contre les EEE, avec la mise en place depuis 2015, à l'échelle du territoire, de stratégies et d'actions structurantes, impliquant un large panel d'acteurs, et la recherche de nouvelles méthodes de lutte à adapter aux spécificités locales. Des progrès importants ont ainsi été réalisés en quelques années. Il s'agit aujourd'hui de poursuivre ces actions structurantes, notamment via la mise en œuvre de la stratégie EEE et des plans d'action contre les 7 espèces établies prioritaires qui y sont rattachés. Cet engagement se retrouve également dans le choix des priorités mises en avant par la NC lors de l'élaboration du programme PROTEGE, aujourd'hui validé. La mise en œuvre du thème n°4, qui vise au niveau local et régional à gérer les EEE pour renforcer la protection, la résilience et la restauration des services écosystémiques, devrait apporter d'ici 2022 des éléments de réponses concrets à la problématique posée dans ce cadre (donc post 2020).
10	Les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou par l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.		Des avancées concrètes ont été réalisées depuis 2015, l'approche de la NC pour préserver les récifs coralliens s'intégrant dans un cadre international, national et local, appuyé par les scientifiques. Aujourd'hui, 86% des récifs coralliens calédoniens sont sous statut de protection territoriale dont 41% relève d'une protection forte. La NC apparaît par ailleurs relativement préservée au vu du contexte de dégradation mondiale des récifs coralliens.
11	Au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures, 10 % des zones marines et côtières sont conservés... ↪ voir suite page suivante		En termes de %, la cible 11 est atteinte en NC, les aires protégées terrestres couvrant (depuis la création du parc de la côte oubliée), environ 20% du territoire et la création du parc naturel de la mer de corail ayant donné un cadre juridique à l'ensemble de la ZEE calédonienne (soit 1,3 millions de km²).

Cible	Eléments de l'objectif	Situation	Commentaires
11 (SUITE)	 au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone (...).		Il reste aujourd'hui à structurer ces aires protégées en réseau, d'améliorer la représentativité du système, d'en renforcer la gestion participative et de mettre en place des dispositifs d'évaluation de la gestion adaptée aux contextes variés de la NC.
12	L'extinction d'espèces menacées connues est évitée, et l'état de conservation, en particulier de celles dont le déclin est le plus accentué a été améliorée et maintenue		Des efforts considérables ont été réalisés depuis 2015 pour la préservation des espèces menacées, tant d'un point de vue réglementaire, que de l'amélioration des connaissances et de la publication de cadres stratégiques s'appliquant à certaines espèces animales ou végétales. Les travaux menés dans le cadre du RLA NC devraient apporter des informations précieuses dans les prochaines années et permettre ainsi de mieux appréhender l'ampleur des enjeux, les progrès accomplis et les défis à relever.
13	La diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents sauvages, de même que pour celle ayant une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée. Des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique	Non évalué	Nous ne disposons pas actuellement d'une vision d'ensemble des actions conduites localement pour la préservation de la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents sauvages. L'absence de réglementation locale définissant la mise en œuvre de TIRPAA sur le territoire calédonien est à souligner.
14	Les écosystèmes qui fournissent des services essentiels et qui contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être sont sauvegardés et restaurés.		La réalisation de différentes études depuis 2015 traduit la volonté des gestionnaires et décideurs d'aller vers une meilleure intégration des services écosystémiques dans les différents processus décisionnels. En complément de ces études, des actions de sauvegarde et de restauration des écosystèmes sont mises en œuvre. Il s'agit désormais de rendre cohérent les activités de terrain et les « nouvelles connaissances », sur la base des différents documents de cadrage existants et des recommandations qui y font suite.
15	La résilience des écosystèmes et la contribution de la biodiversité aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15 % des écosystèmes dégradés.		Des efforts considérables ont été réalisés ces dernières années pour améliorer les connaissances et pouvoir disposer de cadres stratégiques pour orienter les politiques mises en œuvre sur le territoire. Il s'agit de rendre cohérent les activités de terrain et les « nouvelles connaissances », sur la base des différents documents de cadrage existants et des recommandations qui y font suite.
16	Le protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages issus de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, en cohérence avec les législations nationales.		La réglementation est aujourd'hui en place en NC en ce qui concerne les ressources génétiques terrestres et marines, hors zone économique exclusive (ZEE). Les modalités de transmission entre le territoire et la métropole des décisions réglementaires prises localement sont en cours de finalisation afin que ces décisions soient reconnues internationalement. Des réflexions et/ou travaux sont en cours par ailleurs en ce qui concerne les réglementations sur la ZEE et les connaissances traditionnelles.

Cible	Eléments de l'objectif	Situation	Commentaires
17	Toutes les parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale des stratégies et plans d'action nationaux. Ces derniers sont mis en œuvre de façon efficaces, participatifs et actualisés.		Il n'existe pas de stratégie « territoriale » biodiversité <i>sensu stricto</i> en Nouvelle-Calédonie.
18	Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées et pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la convention		La prise en compte des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales est au cœur des préoccupations des différents acteurs impliqués dans la gestion et la préservation de la biodiversité sur le territoire. La recherche de ce lien entre société et environnement se retrouve à tous les niveaux : dans les actions mises en place par les gestionnaires concrètement sur le terrain mais aussi comme axes de recherche à part entière dans les programmations scientifiques des instituts présents sur le territoire. C'est un travail qui doit être mené toutefois sur le long terme.
19	D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.		D'importants efforts sont déployés sur le territoire pour fournir des informations et des connaissances pertinentes aux décideurs, ainsi qu'au grand public (voir OAB 1). Le défi est de taille au vu de la spécificité de la faune et de la flore calédonienne. Il s'agit aujourd'hui, comme pour d'autres cibles, de rendre cohérent les activités de terrain et les « nouvelles connaissances » acquises, sur la base des différents documents de cadrage existants et des recommandations qui y font suite.
20	La mobilisation des ressources financières pour mettre en œuvre efficacement le Plan stratégique 2011-2020, à partir de toutes les sources et en accord avec le processus consolidé et agréé dans la stratégie de mobilisation des ressources, devrait s'accroître	Non évalué	La Nouvelle-Calédonie soutient différentes initiatives au niveau régional et international. Elle prend également en charge depuis 2017 la mise en œuvre et le suivi de la CITES